



LE



BULLETIN DE PETIT - BERSAC

N° 03 - 2015 - NOVEMBRE

« LE CIDÉNOIS »



UNE PREMIERE A PETIT-BERSAC

Courses cyclistes en circuit fermé : le « Bourg », « La Croix », « Gironnet »,

Le « Bourg » = 3, 2 kms.

1° AOUT 2015.

LE VIDE – GRENIERS

Organisé par « Les Amis du Musée et du Patrimoine » et « Le Club de Football de Petit- Bersac »





LIBERTE – EGALITE -- FRATERNITE

MAIRIE DE PETIT- BERSAC

☎ 05 53 90 08 61

Fax : 05 53 90 78 33

Email : MAIRIE-DE-PETIT-BERSAC@Wanadoo.fr

Maire : 06 48 18 16 10

Secrétaire : Amandine SIMONNET-LAPRADE

SECRETARIAT OUVERT

Lundi, Mercredi : 8h 30 – 12h

Jeudi : 8h – 12 h, Vendredi : 9h – 12h



« LE CIDÉNOIS »

Sommaire

15-01	Le mot du maire	03-04
15-02	La parole aux adjoints et aux conseiller(e)s.....	05
15-03	Comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal.....	06-08
15-04	Les finances communales.....	09-12
15-05	Comptes-rendus des commissions communales.....	XXX
15-06	La voirie communale et intercommunale.....	XXX
15-07	Les travaux nouveaux et d'entretien.....	13-14
15-08	Les évènements.....	15-18
15-09	En savoir plus. Des informations.....	19-20
15-10	« Les Amis du Musée et du Patrimoine ».....	21-24
15-11	« La ligne Bersacoise ».....	25-27
15-12	« Société communale de chasse ».....	28



Sommaire

15-13	Association Gymnastique Bersacoise [A.G.B].....	29
15-14	« Football club PETIT-BERSAC/BOURG-DU-BOST ».....	30
15-15	Mariages – naissances – décès – examens.....	31
15-16	Syndicat Mixte de Collectes d’ordures Ménagères.....	31-32
15-17	Syndicat Intercommunal d’Alimentation Eau Potable.....	32
15-18	Syndicat Mixte de rivières du bassin de la Dronne [SRB]..	XXX
15-19	Communauté de Communes Pays Ribéracois [CCPR]....	32-35
15-20	Remue- méninges.....	36-37
15-21	Divers.....	38-39

Responsable de la rédaction et des contenus : Le maire (sauf 15- 02)

Responsables de la distribution, relation avec les associations :

Michèle ANDRIEUX, Josette PERRIER-REPLEIN

15 -02 « La parole aux adjoints et aux Conseiller(e)s » est en libre expression

Sous leur seule responsabilité.

NOTA : XXX : Signifie qu’il n’y a pas d’informations sur l’article, dans ce Bulletin.

La loi **R.C.T.** [Réforme des collectivités territoriales] de 2010 avait comme objectif la création et fusion de communautés de communes, le rattachement à un E.P.C.I. [Etablissement Public de Coopération Intercommunale] des communes isolées (communes qui ne faisaient partie d'aucun EPCI) et la réduction du nombre de syndicats. Le S.D.C.I. [Schéma Départemental de Coopération Intercommunale] proposé par le Préfet, en 2012, comprenait 26 E.P.C.I [24 C.C + 2 C. A.] (24 communautés de communes et 2 communautés d'agglomération).

C'est alors que la **C.C.R.** [Communauté de communes du Ribéracois] créée en 1999 et qui rassemblait 12 communes, intégrait les communes de Chassignes et Bertric-Burée, puis fusionnait avec trois autres communautés de communes [CCV ; CCVD ; CCHD] (Communauté de communes du Verteillacois, Communauté de communes du Val de Dronne et Communauté de communes du Haut de Dronne) pour devenir un nouveau E.P.C.I de **46 communes et 20 000 habitants** : la **C.C.P.R.** [Communauté de communes du Pays Ribéracois]. Installée en janvier 2014, elle a , comme premier Président **Rémy TERRIENNE**. Les élections municipales de mars 2014 obligent à une nouvelle élection de la gouvernance de l'EPCI. Le Président est alors : **Didier BAZINET**. (en avril).

2014 et 2015, sont des années de travail pour construire cet EPCI (définition des compétences, intérêt communautaire, fiscalité). Un vaste chantier qui n'est pas achevé, loin de là. Accords et compromis difficiles à trouver. Une vision prospective du territoire à définir. Des enjeux à cibler.

ARRIVE , milieu 2015, la loi **NOTR(e)** [Nouvelle organisation du territoire de la République]. Donc un nouveau SDCl, proposé par le nouveau Préfet. Il est présenté à la C.D.C.I. [Commission Départementale de Coopération Intercommunale]. Le département est découpé en **19 communautés** . D'où, de nouvelles fusions. La **CCPR** qui compte 20 000 habitants et qui pouvait rester en l'état (seuil par la loi = 15000 habitants) se voit fusionner (projet) avec la **CCPSA** [Communauté de communes de Saint Aulaye, 10 communes et 7 000 habitants. Le nouvel EPCI, comporterait donc **56 communes, 27 000 habitants**.

Ce SDCl a été notifié aux communes et les organes délibérants (Conseils) auront **2 mois**, à partir de la date de notification pour donner leur avis. (remarques et observations).

Je ne fais que décrire les faits sans donner mon avis. Je convoquerai le Conseil Municipal en réunion extraordinaire vers le 15 novembre dans laquelle cette question sera débattue. Je m'engage à vous donner, dans **les 8 jours suivants** un compte-rendu détaillé et le résultat du vote.

ET DANS TOUT CE CHAMBARDEMENT, que se passe-t-il sur le plan strictement local, impacté bien entendu par ce qui est décrit plus haut.

Le Conseil Municipal s'est donné des objectifs clairs et essaye de trouver les moyens de les honorer. La commune a des atouts : Une boulangerie de qualité, un bon restaurant, un garagiste reconnu pour ses compétences et sa disponibilité, un forgeron qui « grandit » et une agence postale qui est ouverte 5 J/7.

Cet ensemble reste fragile parce que confronté à une situation nationale difficile, à un déficit de jeunes, célibataires ou en couple et de façon très sourde, plus souterraine par une concurrence inavouée des communes limitrophes, à l'approche d'autres bouleversements territoriaux.

« LE MOT DU MAIRE »



Concurrence légitime, un maire doit défendre sa commune et la faire progresser. Un autre handicap, de taille : l'éloignement géographique des pôles d'emplois et encore faut-il qu'il y en ait dans le département.

Un autre atout non exploité jusqu'à aujourd'hui et qui permettrait d'avoir d'autres perspectives pour notre commune. Notre musée passionne les très initiés mais n'est pas suffisamment attractif pour les profanes. Une ouverture mesurée d'un site, sans conséquence pour les terres, complèterait très avantageusement la visite du musée. Pourrions-nous nous mettre autour d'une table pour envisager, sereinement, une réouverture d'un site significatif ?

Le Conseil Municipal ne peut pas tout faire , tout seul. La population de Petit- bersac , toute la population doit participer à la consolidation et à la progression des atouts de la commune . Ceci à son niveau, avec ses possibilités. L'intérêt collectif doit primer sur l'intérêt individuel. Chacun doit bien comprendre que l'enjeu n'est pas le Conseil Municipal ; ni le maire. Il y a des échéances pour ça. Ils ne sont là que de passage, contrairement à la commune (du moins je l'espère). Je n'apporte aucun jugement global, j'explique.

Malgré les difficultés, malgré les coupes rases de l'Etat, malgré les obstacles qui se dressent devant nos projets, l'ensemble du Conseil Municipal ne baissera pas les bras. Il ne veut pas devoir se reprocher de ne pas avoir tout essayé pour œuvrer dans l'intérêt de notre commune. Demain, ce sera trop tard. Bien entendu, dans ses choix, sa stratégie, il peut se tromper. IL assumera et le maire en premier.

Quant à l'intercommunalité et son territoire le Conseil Municipal n'est **pas dans une attitude de rejet ou d'acceptation dogmatique** des propositions qui lui sont faites, mais il les analyse aussi finement qu'il peut et évalue les conséquences possibles pour sa commune, avant de prendre sa décision. **Et l'exercice est loin d'être simple.**

Une nouvelle association à Petit- Bersac. La « A.G.B. » (voir chapitre 15- 13). Le Conseil Municipal souhaite bonne chance à cette association et comme pour toutes les autres il versera une subvention pour l'année 2015. J'envisage de repenser la façon d'attribuer les subventions. Pas par la volonté de réduire l'implication de la mairie, bien au contraire, mais pour être plus efficace et réactif en cas de réelle nécessité. Je m'expliquerai auprès des présidents des associations et entendrai leur avis.

A l'heure de la plus grande réforme de nos territoires que l'Etat français n'ait jamais engagée, il est toujours bon de rappeler la vive attention que le Conseil Municipal porte à ces multiples changements, et de souligner l'engagement avec lequel le maire et l'ensemble des conseillers s'investissent pour toujours soutenir les intérêts de nos concitoyens.

Si l'on revient un instant sur la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), celle-ci succède à plusieurs grandes étapes de décentralisation des actions de l'Etat français. On a d'abord l'impression d'un retour en arrière, d'aller vers une re-centralisation. Mais, en y regardant bien, on a plutôt le sentiment d'un désengagement de l'Etat et d'un abandon des plus petits.

Certes, il est convenu que le mille-feuilles administratif que composent les communes, les communautés de communes, les syndicats mixtes, le département, la région, apparaît à la fois coûteux pour les finances publiques, et complexe à décrypter pour les modestes contribuables que nous sommes.

Mais il ne faut pas perdre de vue, et surtout sur nos territoires ruraux, que la proximité des centres de décision a forcément du bon, car plus les instances qui permettent de servir le public sont éloignées, moins elles entendent le public qu'elles sont censées servir. Surtout la question qui se pose : »Si l'on est plus nombreux à contribuer au fonctionnement et aux investissements d'une administration locale toujours plus vaste, a-t-on toujours la même garantie d'être entendu ?? ».

Il est donc plutôt compliqué de juger cette réforme territoriale dans son ensemble. Elle présente néanmoins un danger évident concernant ce qui nous est le plus proche : dans cette vaste Communauté de Communes du Pays Ribérais (C.C.P.R.) qui compte à présent 46 communes, aura-t-on toujours la possibilité d'avoir des représentants élus au suffrage universel pour défendre la voix de PETIT-BERSAC ?

La loi suggère aux petites communes de se regrouper. Qui représentera alors les anciennes communes ?

Déjà, actuellement, par exemple, concernant l'entretien des routes : Il a fallu être omni présent aux réunions de suivi des travaux de voirie organisés par la CCPR, il a fallu plusieurs fois l'état des routes pour demander précisément où l'entretien devait être effectué cette année par les services communautaires. Si la commune de Petit-Bersac ne pouvait plus être représentée dans ces instances, qui l'aurait fait pour elle ?

Alors j'entends des critiques sur la façon dont cela a été fait, mais le service est rendu chaque année, et plutôt bien selon les dires des communes voisines, alors que cela fait trois ans que notre commune n'avait

pu financièrement effectuer ces travaux. Et cet entretien sera effectué l'année prochaine, avec la même obstination, afin d'éviter d'avoir de trop grands travaux à faire un jour, mais sans les moyens de les réaliser.

Il ne faudrait pas que la voix que l'on parvient encore à faire entendre, ne s'éteigne dans l'immensité de notre belle campagne.

Sachez que tout le Conseil Municipal est mobilisé pour toujours faire entendre vos voix, et profitez des élections régionales pour faire entendre la vôtre.

Article proposé par Gilles MERCIER

« COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU C.M. »

15 - 03

PAGE 05

RAPPEL : Les comptes-rendus exposés dans ce chapitre ne sont que des synthèses. Le livre des délibérations est consultable à la mairie.

REUNION DU 31 MARS 2015

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales :

Le Conseil Municipal vote la 3^o proposition du Maire soit : Baisse des trois taxes de **2 %**, représentant une baisse de recettes de **1326 €**.

Vote à l'unanimité .

Vote du budget primitif 2015 du lotissement « Les Millasses » :

La secrétaire présente le budget 2015. Aucun reste à réaliser, des transferts entre les deux sections, un budget équilibré en fonctionnement comme en investissement pour un montant total de **52 326, 65 €**.

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif de l'assainissement collectif 2015 :

La secrétaire expose : Le budget prend en compte les dépenses d'entretien, de la dette et en recettes les produits des surtaxes reversées par la SAUR. La dette est de **26 476, 72 €**. Après conseil auprès du percepteur, il paraît inapproprié de renégocier cet emprunt , compte tenu du faible nombre d'années résiduelles : 5 ans.

Vote à l'unanimité.

Vote du budget primitif de la commune 2015 :

La secrétaire énonce : Restes à réaliser : **43 856 €**. Programme d'investissement : **63 800 €**

Le budget est équilibré en fonctionnement comme en investissement pour un montant de : **427 143,85 €**

Vote à l'unanimité.

Création d'un service d'urbanisme à la C.C.P.R.

Le Conseil communautaire approuve la création d'un service d'urbanisme au niveau de la CCPR. Ce service deviendra opérationnel au 1^o juillet 2015.

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité .

REUNION DU 11 MAI 2015

Vente de l'atelier municipal aux « Millasses » :

Un seul acquéreur après le retrait de la candidature de M. Jourdain. Andrieux Bruno et Karine.



Montant du bâtiment + terrain = **25 000 €**. Frais de notaire et de géomètre à la charge des acquéreurs.
Acte passé chez maître DESAUTEL à Aubeterre.

Loyer du « VIN DOUX » :

Après l'exposé de la situation financière du « Vin Doux », le maire propose une reconduction du montant du loyer, tel que décidé en avril 2015. Cette reconduction courra jusqu'en Décembre 2015. Prix du loyer : **400 €**.

Décision modificative N° 01 au budget principal :

OP N° 68 : achat d'un défibrillateur. Budget = 2000 € Coût réel = 2065, 08 €

Décision modificative : Op N° 65 = **- 65, 08 €** Op N° 68 = **+ 65, 08 €**

Vote à l'unanimité.

Notons que l'équilibre du budget est respecté. C'est une obligation .

Décision modificative N° 02 au budget principal :

Op N° 63 : Voirie lotissement. Budget = 10 000 € Coût réel = 10 828, 80 €

Décision modificative : Op N° 65 = **- 828, 80 €** Op N° 63 = **+ 828, 80 €**

Vote à l'unanimité .

Achat d'une sono pour la commune :

Jean Biennais expose un devis pour achat d'une sono pour les manifestations qui se dérouleront à Petit-Bersac. Le coût de l'investissement est de **2110 €**. Cette opération d'investissement a été inscrite au budget.

Vote à l'unanimité.

REUNION DU 8 JUILLET 2015-10-18

Enquête publique relative à la vente du chemin rural de « VILLEBON »

Suite à l'avis favorable du commissaire – enquêteur après enquête, le Conseil Municipal, à son tour, donne un avis favorable à cette vente pour le prix de **4 €/ml**. La longueur réelle totale sera arrêtée à l'écriture de l'acte.

Vote à l'unanimité.

Décision modificative N° 03 : Transfert d'une dépense de fonctionnement en dépense d'investissement.

« **COMPTES- RENDUS DES REUNIONS DU C. M.** »



La facture enregistrée en fonctionnement d'un montant de 1960 € pourra être inscrite sur une facture d'investissement. Autorisation du percepteur.

Nouvelle OP N° 72 : Achat débroussailleuse et roto- fil. Coût = 1960 €

OP N° 59 = - **1960 €** OPN° 72 =+ **1960 €**

Bien entendu le mandat du bordereau 123, chapitre 011 article 61558 sera annulé.

Vote à l'unanimité

Vente de l'atelier municipal des « Millasses »

Le rendez-vous pour passation de l'acte définitif est arrêté au 27 juillet.

REUNION DU 02 SEPTEMBRE 2015

Montant de la redevance occupation du domaine public par EDF

Montant versé à la commune 2015 = **197 €**

Vote à l'unanimité.

Montant de la redevance occupation du domaine public GAZ

Montant versé à la commune 2015 = **132 €**

Délégation accordée à une adjointe

La vente de terrain à M. SOULIER se fait par l'ADT (Agence Départementale Technique). Dans ce cas , le maire joue le rôle du notaire et la signature pour la commune doit se faire par délégation à la 1° Adjointe : Marie-Christine Andrieux. Délégation accordée.

Vote à l'unanimité

NOTA : Les réunions du Conseil Municipal sont publiques, sauf cas de vote à huis-clos. Il a plaisir à accueillir souvent Madame Elise Willgoss.

LES OPERATIONS D' INVESTISSEMENT 2015 : ETAT AU 28 / 10 / 2015. DEPENSES

Rappel : 14 opérations d'investissement programmées pour un montant global de : **63 799, 58 €.**
Avec des restes à réaliser de 2014 pour un montant de : **43 856,00 €.**

Op N° : 54 = Halte nautique de Montmalan.

Restes à réaliser (2014) = **2 000 .**

Réalisation 2015 : mandat 188 bord : 35 = **1495, 50**

Cabine WC toilettes sèches.

Disponibile = 2 000 – 1495, 50 = **504, 50**

Op N° : 59 = Achat bâtiment , atelier municipal aux « Chênevières »

Restes à réaliser (2014) = **10 000**

Décision modificative = **- 1960**

Budget opération N° 59 = **8040**

Réalisation 2015 : mandat 103 bord : 19 = **7324, 70**

Travaux de construction interne (voir 15- 07)

Disponibile = 8040 – 7324, 70 = **715, 30**

Op N° : 60 = Ponts et passerelles de Montmalan.

Restes à réaliser (2014) = **16 856**

Réalisation 2015 : non mandatée à ce jour = **(3144)**

2° passerelle à Montmalan : terminée

Disponibile : (après mandatement) = **13 712**

Op N° : 61 = Travaux bâtiments communaux.

Restes à réaliser (2014) = 7 000

Réalisation 2015 : mandat 236 bord 19 = 3139, 20

Electricité dans hangar atelier municipal

Réalisation 2015 : mandat 120 bord 22 = 286, 88

Ciments , sable

Réalisation 2015 : mandat 119 bord 22 = 315, 89

« LES FINANCES COMMUNALES »



Ciments + colles.

Réalisation 2015 : mandat 118 bord 22 = 1181, 40

Aménagement dalles et peinture cantine

Réalisation 2015 : mandat 117 bord 22 = 291, 07

Fournitures travaux

Réalisations globales = 6666, 44

Disponible : 7 000 – 6666, 44 = 333, 56

Op N° : 63 = Voirie lotissement les « Millasses »

Restes à réaliser (2014) = 8000

Propositions nouvelles (2015) = 1999, 58

Décision modificative = 828, 80

Budget 2015 Op N° 63 = 10 828, 38

Réalisation 2015 : mandat 115 bord 22 = 10 828, 38

Aménagement voirie lotissement / Cimetière

OP N° : 65 = Voirie gare / Les Millasses.

Propositions nouvelles (2015) = 8000

Décision modificative = 893, 88

Budget 2015 Op N° 65 = 7606, 12

Réalisation 2015 : mandat 84 bord 16 = 6688, 80

Chemin derrière la gare rejoignant « le Graulaud »

Disponible : = 917, 32

Op N° : 66 = Parking du « VIN DOUX »

Propositions nouvelles 2015 : = 6000

Réalisation 2015 : Dépense non mandatée à ce jour

Parking de 10 places terminé sauf lampadaires entrée.

« LES FINANCES COMMUNALES »

15- 04

PAGE 10

Nota : Le devis du parking est nettement inférieur à la proposition budgétaire.

Op N° : 67 = Achat du terrain cadastré AA48.

Proposition nouvelle 2015 : = 40 000

Réalisation 2015 : La vente n'a été acceptée que par une partie des héritiers. Le Conseil municipal ne donne pas suite, avec regret, mais l'urgence de ce projet le conduit à trouver d'autres pistes. Ce projet n'est pas abandonné. Il est de première nécessité pour notre village. Bien entendu, la proposition comprend l'achat d'un terrain et une première réserve pour frais à venir.

Op N° : 68 = Achat d'un défibrillateur.

Proposition nouvelle(2015) = 2000

Décision modificative = 65, 08

Budget Op N° 68 = 2065, 08

Réalisation 2015 : mandat 116 bord 22 = 2065, 08

Défibrillateur automatique

Op N° :70 = Chaine haute fidélité pour manifestations et associations

Proposition nouvelle (2015) = 2500

Réalisation 2015 : mandat 214 bord 12, mandat 136 bord 24 = 2428

Chaine haute fidélité + 2 hauts parleurs supplémentaires

Disponible : = 72

Op N° : 71 = Achat ordinateur pour conseil municipal

Proposition nouvelle (2015) = 1500

Réalisation (2015) : mandat 127 bord 23 = 882,95

Ordinateur dédié aux informations des conseillers.

Disponible : = 617,05

Op N° : 72 = Achat débroussailleuse + roto-fil

Décision modificative = 1960

Réalisation (2015) : mandat 187 bord 34 = 1960

Débroussailleuse et roto fil « STILL »

« LES FINANCES COMMUNALES »

PAGE 11
15-04

NOTA : Au 28 / 10 / 2015 , le montant des investissements est de **43 483,85 €**.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2015 : ETAT AU 28 / 10 / 2015. RECETTES

Opérations financières : OPFI

Prévision budget = 48 450 € Réalisation 2015 : **45 000,55 €**

Fonds de Compensation de la TVA : FCTVA

Prévision budget = 4594 € Réalisation 2015 : **3547 €**

Le 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés.

Prévision budget = 41 453,55 € Réalisation 2015 : **41 453,55 €**

Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations .

Prévision budget = 0,00 € Réalisation 2015 : **4176,49 €**

Vente de bâtiments communaux.

Prévision budget = 0,00 € Réalisation 2015 : **20 861,55 €**

PS : D'autres travaux ont été réalisés ou seront réalisés avant la fin de l'exercice 2015 :

Peintures extérieures du multiple rural, sol de l'agence postale, peintures intérieures du musée, toit de l'église au niveau de la nef. Dispositif de commutation [EDF/Groupe] multiple.....



PAGE 12



A MONTMALAN

Les deux passerelles étaient en très mauvais état et ne permettaient plus le passage de matériel agricole lourd. Elles ont été démolies et de nouvelles passerelles, sur assise en béton, les ont remplacées. Les travaux ont été réalisés par la STAP. C'est Christophe qui a fait le chantier. Le coût de l'opération en investissement est de **6600 €**.

Je rappelle que nous avons obtenu du Conseil Général (maintenant Conseil départemental), une subvention de **5000 €** au titre des amendes de police.



Emplacement des lampadaires d'entrée de parking

RD 20

« VIN DOUX »

Le parking du restaurant est terminé. Il reste à mettre les deux lampadaires d'entrée de parking.

AUX CHENEVIÈRES : ATELIER MUNICIPAL.

Une partie du hangar est maintenant fermée (20 m²). Dans ce local de réserves seront installés des WC pour le cantonnier (WC isolé). Le local est sécurisé.



A MONTMALAN : Installation de toilettes sèches pour la période d'été.

Ces toilettes sont stockées dans le hangar de l'atelier municipal pour l'hiver.



Le VIDE – GRENIERS : Le 5 Juillet 2015



Dans la cantine à 6 h 30 :

Préparation des entrées

Au fond : Séverine et Jérôme

A droite, de dos : Michèle

Devant : Gilberte et Mireille.

Le ciel sèche ses larmes et le Vide-Greniers se remplit.

Affluence sur la D20 , au centre du bourg.



L'exposition de vieux tracteurs et autre matériel agricole, dirigée et organisée par Christophe.



Marie- Christine et « Bambi »
prennent une petite pause entre
deux cuissons.

Isabelle et Aurélie ont fait aussi
une journée Non- Stop.

Le « VIN-DOUX » participait à la
réussite de cette manifestation.



Il est plus de 18 heures, les exposants
sont partis, il est temps pour Christophe
et ses « aides » de rentrer le matériel
au bercail.

Le chauffeur semble très concentré
pour ne pas emporter un rétroviseur ou
tomber dans le fossé.

A L'ANNEE PROCHAINE

JUILLET 2016



PREMIERE EDITION DE COURSES CYCLISTES A PETIT- BERSAC



Course en circuit fermé de 3,2 Kms. Petit- Bersac accueillera tous les ans ces championnes et champions qui viennent chercher des points pour monter dans la hiérarchie cycliste. Un franc succès et le circuit a été très apprécié des compétiteurs.

L'arrivée : 4 coureurs échappés depuis le début de la course se présentent sur la ligne d'arrivée pour se disputer la victoire au sprint. Le premier peloton se présentera 40 secondes plus tard.



Remise des prix et coupes au « VIN DOUX ». Une charmante hôtesse (petite fille des Cavalerie, à la Garde) a remis les bouquets des vainqueurs et s'est vue offrir par chaque vainqueur une rose. Toutes et tous nous ont promis de revenir en 2016.

Rupture d'une canalisation d'eau potable : La SAUR répare avec la pose de 2 manchons.



On remarque la profondeur à laquelle est enterrée la canalisation : 2, 50m. La fuite était dans un champ de maïs, sur notre commune.



UN « JET-PILES » DANS VOTRE MAIRIE

Dans votre mairie, vous pourrez venir y déposer vos piles usagées. Un récupérateur est à votre disposition. Il se trouve à droite de la porte d'entrée. C'est bien entendu un service gratuit.



LE DEPART A LA RETRAITE DE NOTRE AGENT COMMUNAL Francis DUMAS

Francis DUMAS fait valoir son droit à la retraite . Il quittera ses fonctions en **mars 2016**.

Le Conseil Municipal souhaite son remplacement. En temps voulu il sera fait appel à candidature.

Le Conseil municipal, au cours d'une réunion décidera du temps hebdomadaire qui sera attribué au nouvel agent. Le maire se rapprochera de son collègue de Bourg du Bost pour connaître sa position.

Le nouvel agent prendra ses fonctions en février en « doublette » avec Francis pour connaître tout le territoire de la commune ou des deux communes.

OBJECTIF CITOYEN : RECENSEMENT DES JEUNES FILLES ET GARÇONS

Depuis le 1° janvier 1999 les jeunes filles et garçons doivent se faire recenser le **mois du 16° anniversaire et dans les 3 mois suivants. Dans la mairie de leur domicile ou sur internet :**

<http://www.mon-service-public.fr>

A l'issue de cette démarche le Maire remet une attestation de recensement qui doit être impérativement conservée dans l'attente de la convocation à la journée défense et citoyenne.

Cette attestation sera aussi réclamée lors de l'inscription à la conduite accompagnée, aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Pour la journée défense et citoyenne un site internet :

www.defense.gouv.fr/jdc

Enfin cette démarche permet l'insertion systématique sur **les listes électorales** dès l'âge de **18 ans**.

INFORMATION IMPORTANTE

LES ELECTIONS REGIONALES EN 2015

1° TOUR : **6 décembre 2015**

2° TOUR : **13 décembre 2015**

La nouvelle région : **AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES [ALPC]**.

La plus grande région du territoire national : **84 000 km². 5 800 000 habitants.**

Elle compte : **12 Départements 1 habitant / 5 habite BORDEAUX.**

Mode de scrutin :

Scrutin de listes à la **proportionnelle** , à **2 TOURS**, avec prime à la majorité. La liste qui recueille le **plus grand nombre de voix** (au 1° tour si elle dépasse **50%** ou au 2° Tour) obtient une prime de **25% des sièges à pourvoir**. Les autres sièges sont répartis entre les listes ayant recueillie plus de **5%** des **suffrages exprimés**, selon la règle de la **plus forte majorité**.

Seules les listes ayant obtenu **10%** des suffrages exprimés au **1° tour** pourront se maintenir au **2° tour**. Celles qui auront obtenu **5%** des voix **peuvent fusionner** avec des **listes** ayant obtenu plus de **10%** des voix, pour se **présenter ensemble** au second tour.

Les listes :

Les listes sont **régionales**, mais composées d'autant de secteurs départementaux qu'il y a de départements dans la région. Un **candidat tête de liste est désigné pour l'ensemble de la région**. La loi du **11 avril 2003** impose la **parité**.

Répartition des sièges

Le **score régional** d'une liste détermine le nombre **d'élus au Conseil Régional**. Mais se sont les **scores des départements** composant la région qui décident de la **répartition départementale des sièges**.

Nombre de sièges pour la région ALPC et les têtes de listes

Nombre de sièges à pourvoir : **184** . CANDIDATS : ROUSSET (PS) ; CAMELS (R.UID.MODEM) ; COLOMBIER (FN) ; COUTANT (VERTS) ; DARTIGOLLES (FG) ; PERCHET (L.O) ; DANIEL (FD) ; SETZE (DLF)

La nouvelle association issue de la fusion entre l'association « LES AMIS DU MUSEE » et celle de « BLA-BLA » a été mise en place et s'appelle :

« LES AMIS DU MUSEE et du PATRIMOINE »

COMPOSITION DU NOUVEAU BUREAU :

Présidente	Gilberte MERCIER
Vice- Présidente	Pierrette LABROUSSE
Secrétaire	Mireille DUPRAT
Secrétaire adjointe	Josette PERRIER- REPLEIN
Trésorière	Laure MERCIER
Trésorière adjointe	Claire CAZENAVE

MANIFESTATIONS

Le **repas traditionnel** du 8 mai (au « VIN DOUX »)

Le **vide-greniers** du 5 juillet en collaboration avec le Football Club de PETIT- BERSAC/B du BOST.

Le **voyage** de septembre : voyage qui a allié la découverte du patrimoine dans le limousin et la visite des fouilles gallo-romaine à ciel ouvert (Ils en ont de la chance EUX !!). 800 personnes ont visité ce site pour la journée du patrimoine. (voir photos et commentaires ci- après).

COMME TOUS LES ANS, BIENTÔT LA DECORATION DU VILLAGE POUR NOËL. TOUTES LES BONNES VOLONTES SERONT LES BIENVENUES. **Tous les samedis après-midi à 14 h 30 à partir de novembre.**

Article proposé par les « Amis du musée et du Patrimoine »



Première étape du voyage :

Le MOULIN DU GOT

Les organisatrices ont pris les devants, le reste de la « troupe » emboite le pas.

Ce moulin fabrique du papier. Il vit de sa production et de quelques aides.

Nous sommes **26** (chauffeur compris).



1° étape : Paille et chiffons, dans un bac, broyés par une meule .Bac et meule sont animés d'un mouvement en rotation inversée.

2° étape : le produit du broyage est mélangé à de l'eau ; Il se forme alors une pâte à papier. Eau + fibres



3° étape : Démonstration manuelle par un technicien de la fabrication d'une feuille de papier. Il plonge le cadre dans la pâte, le retire et laisse écouler le surplus d'eau. Puis il retourne le cadre (geste délicat) et la feuille est déposée sur la table pour un premier séchage.

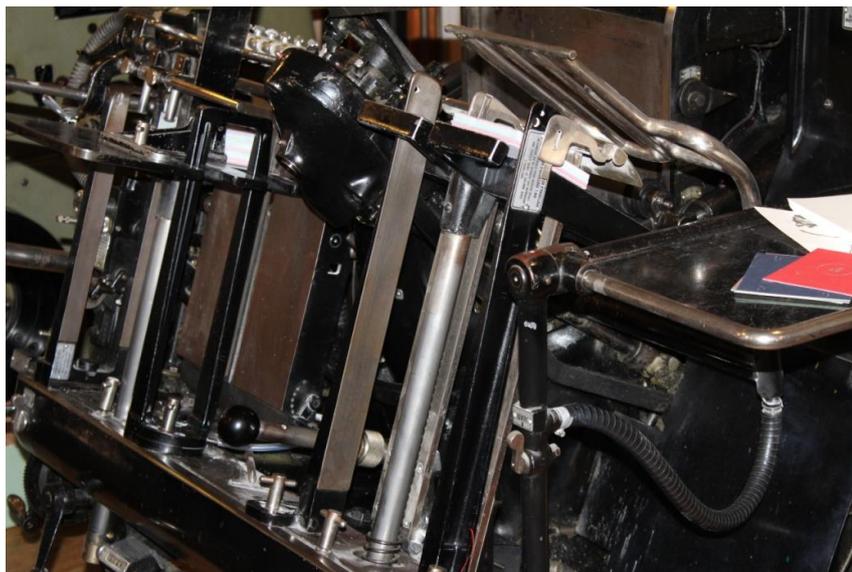


Photo d'une des machines à imprimer :
La cadence est d'environ 150 feuilles
par minute.

2° étape du voyage :

Visite d'une poterie : Le groupe « est lâché » dans le magasin. Alain et Christiane Bittard semblent intéressés pour un achat, comme beaucoup d'autres.



3° étape du voyage :



L'une des étapes la plus attendue !

Le repas dans un petit restaurant. C'est le temps de l'apéro. Même le chauffeur trinque, mais avec un verre d'eau. Un bon moment pour remercier les organisatrices, celui qui nous a véhiculés en toute sécurité et souhaiter longue vie à l'association « **Les Amis du musée et de Patrimoine** »

4° étape du voyage :

Visite d'un site ouvert, gallo-romain. Plus de 800 visiteurs pour les journées du patrimoine.
Petit- Bersac est bien plus « riche ». Qu'attend-t-il ?



Sur un trône de fortune que peuvent bien se dire nos deux sages ? Ils sont restés là de longues minutes, étrangers à ce qui les entourait. Photographiés d'un peu loin, pour ne pas les perturber on reconnaît, quand même, nos deux amis Claude et Alain.



« La sincère Amitié résiste à toute atteinte, celle qui peut finir ne fut que feinte » SYRUS.

AAPPMA de PETIT BERSAC/BOURG DU BOST

à PETIT BERSAC le 15 Octobre 2015

à Mmes et Mrs. Les membres actifs de l'AAPPMA

De PETIT BERSAC/BOURG DU BOST

Objet : CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AAPPMA

Les membres actifs de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique « La Ligne Bersacoise » sont convoqués en assemblée générale le 11 Décembre 2015 à la salle des associations de la mairie, à 18 h.

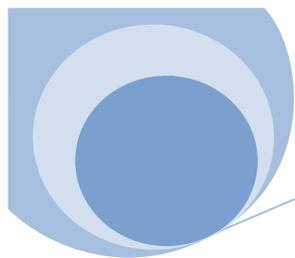
Ordre du jour :

- Rapport moral des manifestations 2015
- Rapport financier des manifestations 2015
- Election du conseil d'administration
- Election du bureau
- Projets manifestations / empoissonnages 2016
- Questions diverses

Nos comptons sur votre présence.

Un verre de l'amitié sera servi après la séance.

Le président.



La Ligne Bersacoise

Très belle journée ensoleillée en ce dimanche 06 septembre 2015.

Rien de tel qu'une paëlla sur les bords de la Dronne.

La société de pêche de PETIT BERSAC remercie toutes les convives, les membres de la ligne Bersacoise, les bénévoles d'avoir assisté à cette journée. Nous remercions la commune pour le nettoyage du site de MONT MALAN.

Je vous donne rendez vous l'année prochaine pour les manifestations de la ligne Bersacoise.

Le président.

Président : Joseph Cédric

Tel : 06/26/88/12/12

Trésorier : Montignac
Antoine

Tel : 06/76/48/89/42

Secrétaire : Sauter Maurice

Tel : 06/86/15/01/86



4 poêles étaient nécessaires pour nourrir tout le monde.



Une grande table d'une centaine de personnes.

L'assemblée générale de la chasse s'est tenue le 01 juillet 2015 à 18h30, salle des associations. 19 sociétaires présents.

BILANS de la saison 2015.

FINANCIER

Dépenses = **5268, 36 €** Recettes = **5163,10 €** Solde CCP au 18/05/15 = **5019,29 €**

Caisse = **125 €**

CHASSE

12 chevreuils et 17 sangliers par le groupement.

CARTES d'ADHESION.

Prix de la carte = 45 € (prix inchangé/2014) . A retirer chez Gilles ANDRIEUX.

REPAS DE CHASSE.

Il a eu lieu au multiple rural « VIN DOUX » le 15 mars à 12 heures.

La poule au pot a eu lieu l'an passé, au château du « Mas de Montet » le 8 novembre au soir.

DIVERS .

M. Jean- Pierre CHIGNAC a adressé un courrier annonçant qu'il voulait retirer ses terres et ses bois de la société pour le petit gibier. Il a signé à nouveau pour le sanglier.

M. Jean- louis CAZENAVE, qui est membre du « CLUB DES BECASSIERS DE FRANCE » a fait un exposé sur la bécasse. Sujet fort intéressant . Le suivi des bécasses se faisant aussi hors territoire de France. En France 12 spécimens sont bagués.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU .

PRESIDENT D'HONNEUR : Le Maire.

PRESIDENT : **M. Gilles ANDRIEUX.**

VICE- PRESIDENT : **M. Jean- François COURRET.**

TRESORIERE : **Mme Michèle ANDRIEUX.**

SECRETAIRE : **Mme Catherine PEYRONNET.**

POULE AU POT AU CHATEAU DU « MAS DE MONTET »

Samedi 14 novembre à 19 Heures 30. Nous vous attendons en nombre



GAËL JOURDAIN

Première séance de découverte de l'activité sportive. Une quinzaine de personnes a testé les propositions d'exercices de Gaël JOURDAIN, moniteur diplômé. Une adhésion totale. La seconde séance a été encore plus suivie. Il faudra envisager une salle plus grande, sans doute dans le multiple rural.

Extraits des statuts :

Siège social : MAIRIE DE PETIT- BERSAC.

Admission : l'association est ouverte à tous, sous réserve de certificat médical.

Membres et cotisations : Sont membres actifs ceux qui versent annuellement une somme de **60 €**.

AFFILIATION : l'association est affiliée à la FFEPGV.

Assemblée générale ordinaire : Mois de juin.

Conseil d'administration : Elu pour 1 an. Rééligible.

Bureau : Présidente : Isabelle **LEDIEU** Secrétaire : Aurélie **FAYOLLE** Trésorière : Florence **CATALA**.



Les « Bandas » animent la soirée « SARDINADE », organisée par le Football- Club.

L'assemblée générale du club s'est tenue le 22 mai 2015 en présence d'une vingtaine de joueurs, membres du bureau, représentants, et M ; le Maire.

Le Président , Jérôme ESCAMILLA a ouvert la séance et annoncé que la saison sportive 2014/2015 s'est bien déroulée et qu'il était satisfait des efforts et des résultats des joueurs, ainsi que leur bon comportement sur le terrain ce qui a permis de réduire les frais de pénalités. Ce dernier félicite les deux équipes et remercie les joueurs, les dirigeants et les bénévoles qui ont permis au club d'obtenir ces résultats.

Le bilan financier est satisfaisant grâce aux nombreuses manifestations (concours de belote, sardinade, tournois, repas).

Le bureau démissionnaire a été réélu aussitôt, pour la saison 2015.

Article proposé par le Président Jérôme Escamilla.

DECES.

Inhumation le mardi 13 octobre à 16 h 30 dans le cimetière communal de madame **Raymonde CHAUMET**, décédée le 10/10/2015. Madame CHAUMET était la compagne de **Jean- luc GEMON**. Bien que n'étant pas originaire de la commune, Madame Chaumet avait souhaité être enterrée à Petit- Bersac. Le maire n'y a fait aucune objection.

Décès de madame **BARON** , née SOKOLOWSKI, mardi 20 octobre à la maison de retraite de Ribérac. Elle doit être inhumée à **Bertric- Burée** dans le cimetière où son mari est enterré.

« SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE DES DÉCHETS »

RAPPORT D' ACTIVITE DU SMCTOM POUR L'EXERCICE 2014 [Extraits]

Nota : Le rapport dans son intégralité peut être consulté en mairie.

Rappels pratiques :

Lieu : « Seneuil » 24600 VANXAINS

Secrétariat : 05 53 92 41 66

E-Mail : smctom@smctom-riberac.fr

FILIERES DECHETS RESIDUELS :

2013 = **5174** Tonnes 2014 = **5149** Tonnes

On constate une baisse continue du tonnage collecté depuis **2008**

2008 / 2014 = - **728** Tonnes soit - **25 Kg/Ha/An.**

EMBALLAGES MENAGERS :

Verre **942 Tonnes** Soit **33,49 Kg/Ha/An**

Emballages et journaux **1277 Tonnes** Soit **45,40 Kg/Ha/An**

REDEVANCE SPECIALE :

Mise en place en 2010 pour les bâtiments publics et administratifs, elle a été étendue en 2013 aux professionnels privés.

En 2014 le total des recettes de la redevance est de **206 722, 66 €**

RE- AMENAGEMENT DE LA DECHETERIE DE RIBERAC :

Il est prévu le ré- aménagement de la déchèterie . Pour ce faire, en 2014 un prêt a été réalisé pour l'achat d'un terrain. Montant du prêt = **150 000 €**

« SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EAU » 15 – 17

Par délibération du comité syndical de **Saint Privat des prés** du 22/09/15 visée en préfecture, acceptation faite de la fusion avec le **SIAEP de Saint Aulaye** . Cette nouvelle entité portera le nom de « **SIAEP DU BOIS DE LA COTE** ». Les nouveaux statuts sont établis. Les organes délibérants des communes membres doivent statuer dans les 3 mois.

Le Conseil municipal, en réunion ordinaire le 16 octobre, a voté à l'unanimité pour accepter cette fusion et les nouveaux statuts. Les arguments développés par Gilles Mercier ont aidé à la décision.

Les délégués de la commune ont été réélus à l'unanimité par le Conseil.

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RIBÉRACOIS » 15 – 19

Extraits du rapport d'activité de la C.C.P.R. [Communauté de communes du Pays Ribéracois], conformément à l'article 40 de la loi N° 99-586 du 12/07/99. L'intégralité du rapport peut être consultée en mairie.

La **C.C.P.R.** est un **E.P.C.I.** [Etablissement Public de Coopération Intercommunale] et de la strate des communautés de communes [C.C.]

La **C.C.P.R.** est issue de la fusion, en 2014, de **4** Communautés de Communes [C.C.R. = Communauté de Communes du Ribéracois ; C.C.V. = Communauté de communes du Verteillacois ; C.C.H.D. = Communauté de communes des Hauts de Dronne ; C.C.V.D. = Communauté de communes du Val de Dronne].

SON TERRITOIRE.

Superficie = 683, 67 Km² Population = 19 957 Habitants Densité = 29 Ha/Km² Voirie = 1300 Km. (Voirie revêtue).

SA COMPOSITION .

Le nombre de communes membres est de 46 communes. En terme de population, la plus grande est RIBERAC et la plus petite est PONTEYRAUD.

SA GOUVERNANCE.

Installée en janvier 2014, la C.C.P.R. connaîtra deux gouvernances. Celle du 1 janvier, puis celle du 15 avril.

1 janvier 2014 : Le Président de la C.C.P.R. est le maire de Ribérac : **Rémy TERRIENNE.**

15 Avril 2014 : Le Président de la C.C.P.R. est le maire de Coutures : **Didier BAZINET.**

Ce changement fait suite aux élections municipales de mars 2014 avec des Conseils Municipaux remaniés partiellement ou en totalité.

Le nouveau Conseil Communautaire est composé de 62 Conseillers communautaires.

15 Vice- Présidents sont élus et chacun d'entre eux se voit attribuer une délégation avec une commission à diriger et à animer.

Le **BUREAU** est composé du Président , des 15 Vice- Présidents et de 12 Conseillers communautaires élus par le conseil Communautaire. [28 membres]

PS : Le maire de Petit- bersac est membre du bureau, membre de la commission : éducation, membre de la commission Communication : membre de la commission : Finances et perspectives budgétaires.

LA FISCALITE.

La C.C.P.R. a opté pour la F.P.U. + Taxes Ménages [Fiscalité Professionnelle Unique] . Avec comme principe théorique la neutralité fiscale pour le contribuable.

Rappel des taux voté en 2014 pour la fiscalité ménages

Taxe d'habitation	=	8, 93 %
Taxe foncier bâti	=	12 , 24 %
Taxe foncier non bâti	=	42, 23 %

Rappel des taux votés en 2013 , avant fusion, donc la C.C.R.

Taxe d'habitation	=	7,88 %
Taxe foncier bâti	=	11,83 %
Foncier non bâti	=	33,65 %

Evolution de la fiscalité du bloc communal entre 2013 et 2014, pour la commune de Petit-Bersac. Le bloc communal = Taxe commune + taxe EPCI.

	2013	2014
T.H.	11,16 + 7,88 = 19,04 %	11,16 + 8,93 = 20,09 %
T.F.B.	12,63 + 11,83 = 24,46 %	12,63 + 12,24 = 24,87 %
T.F.N.B.	42,80 + 33,65 = 76,45 %	42,80 + 42,23 = 85,03 %

RAPPEL : Le **Conseil Municipal** de Petit-Bersac a voté en **mars 2015** une **baisse** des taux des trois taxes **de 2 %**.

Le Coefficient d'Intégration Fiscal [C.I.F.]

Ce coefficient permet de mesurer l'intégration de l'EPCI au travers du RAPPORT entre la FISCALITE LEVEE par l'EPCI et la TOTALITE de la FISCALITE du BLOC COMMUNAL. Ce rapport est bien entendu inférieur à 1. Pour la C.C.P.R en 2014 il était de : CIF2014 = 0,49 ; pour 2015 il est de 0,39.

Or le C.I.F. est un critère important pour l'attribution de la D.G.F. [Dotation de Fonctionnement Globale]. Si le C.I.F. augmente la D.G.F. AUGMENTE, et INVERSEMENT.

ETAT DE LA DETTE .

La dette de l'EPCI au 1^{er} janvier 2015 est de = **6 735 694,06 €**

L'annuité de 2015 [Capital + Intérêts] est de = **894 636,41 €**

LES INFRASTRUCTURES.

Le centre de formation de SIORAC . [M.F.R.] = Maison Familiale du Ribéracois

CAP et BAC . PRO en restauration. 100, 110 élèves. La majorité vient de l'extérieur du département, principalement de la région d'Aquitaine. d'où une demande forte de logement.

Aire d'accueil des gens du voyage : Ribérac.

Capacité d'accueil de 20 caravanes.

Bilan financier : Dépenses = **54 233,04 €** Recettes = **64 511,04 €**

Piscines intercommunales.

Piscine de Ribérac : Entrées 2014 = **11 858** Entrées 2013 = **17 946**

Le tarif différencié a été abandonné.

Piscine de Verteillac : Entrées 2014 = **7200**.

Le déficit net des deux piscines, en fonctionnement, est de **247 693, 24 €**.

Les services.

La voirie intercommunale :

Investissement : **306 000 €** Recours à un emprunt de **100 000 €**

Fonctionnement : **1 565 365 €**

Dotation C.C.P.R. pour voirie de Petit- Bersac : 3947 €.

Service public d'assainissement non collectif [SPANC]

Sur le territoire de la C.C.P.R. il y a **7920** installations.

Pour l'année 2014 :

262 contrôles de bon fonctionnement.

170 contrôles de vente.

083 installations réalisées.

Budget de fonctionnement 2014 = **164 858 €**

Les écoles.

497 élèves en maternelle. 810 élèves en élémentaire.

Le plus petit effectif est à Saint Pardoux de Dronne : 18 élèves.

Le plus gros effectif est dans la ville « centre », Ribérac : 124 élèves. (école Jules Ferry)

Le coût de fonctionnement des écoles est de **1 294 811 €**. Soit 982 € / Enfant.

L'école de musique à Ribérac. [rattachée au conservatoire à rayonnement départemental de la Dordogne). Nombre d'élèves : **182**

FIN

LE BON SIGNE :

Placer le bon signe dans les parenthèses pour que les égalités soient vérifiées

Signes donnés + ; + ; X ; - ; - ; : (6 signes)

41 (....) 19 = 20 (.....) 3 77 (....) 50 = 19 [.....] 8 21 (.....) 3 = 12 (.....) 5

LES 8 DUOS :

Formez 2 mots de 8 lettres en utilisant les DUOS :

UL JA IS PO TR AS NA ON

1° mot : 2° mot :

D' UN MOT A L' AUTRE:

Trouvez un mot en mélangeant, regroupant et en utilisant la lettre ajoutée.

Exemple : DESUNIR + O = SOURDINE

ELU + X = BUT + A = AIR + G =

SNOB + I = COIN + F = HARAS + D =

DESERT + A = VIOLET + G = BRULANT + I =

ALLIAGE + P =

1 POUR 4 :

On donne un groupe de 3 lettres dont l'ordre reste inchangé. Puis 4 groupes de 3 lettres qui peuvent être dans le désordre et pas ensemble dans le mot formé. Formez 4 mots en utilisant pour chacun des 4 groupes, le premier groupe.

Exemple : BON puis : DER NEA AMJ RID

1° mot : REBOND 2° mot : ABONNE 3° mt : JAMBON 4° mot : BONDIR

A = PER puis : SIM ULO NOE EIV

1° mot : 2°mot : 3° mot : 4° mot :

B= AVE puis : RRG RET RUS RIN

1° mot : 2° mot : 3° mot : 4° mot :

C= ORA puis : LEC CEV XHT GAN

1° mot : 2° mot : 3° mot : 4° mot :

D= SIN puis : COT GRE REU OAC

1° mot : 2° mot : 3° mot : 4° mot :

PAROLES D’AUTEUR :

Les 3 mots désordonnés sont extraits d’une citation d’un auteur. Remettez – les à leur place après avoir ordonné les lettres mélangées.

CITATION DE LA BRUYERE

PLUDENE ERMITE RIVEL

C’est un que de faire comme faire une

CITATION DU MARECHAL FOCH

FATIDEE CUIVAN CAPTERCE

..... l’idée d’une c’est être

LE THEME ?

Changez une lettre des mots suivants pour former des mots liés entre eux par un même thème. Et quel est ce thème ?

POING OISEAUX FIN COUVER BOVINE

Les mots : ; ; ;

..... Le Thème commun :

MALIN RUMEUR PELOTE GOUSSE AMICAL

Les mots : ; ; ;

..... Le thème commun :

UNE MAIRIE FAUSSEMENT ACCUSÉE PAR CERTAINS DE SES « PROPRES » ADMINISTRÉS .

Le 17 avril 2015, le maire recevait une lettre en recommandé avec accusé de réception de la Ligue de Protection des Oiseaux [L.P.O.]. La ligue soulignait qu'elle avait été informée, par **PLUSIEURS HABITANTS DE PETIT- BERSAC**, que la mairie avait procédé à des destructions de nids d'hirondelles. Lettre signée du Directeur de la L.P.O. Aquitaine, Monsieur Laurent COUZY. La L.P.O. me considérait comme coupable, ses termes ne laissaient aucun doute.

Le 30 Avril 2015, je donnais ma réponse par lettre recommandée avec accusé de réception en soulignant ma consternation. J'ai demandé qu'un représentant de la L.P.O. vienne sur place. **Le lundi 8 juin 2015 à 9 heures**, Monsieur Yann CAMBEAU se présentait à la mairie. J'étais accompagné de Michèle Andrieux , 2° Adjointe et de Jean Biennais, Conseiller municipal. Notre entretien devait avoir des témoins. La mairie, l'église, le « Vin Doux » ont été scrupuleusement observés par M. Cambeau. A la fin de cette visite, courtoise, instructive, Monsieur Cambeau a dit : « **Je n'ai jamais vu autant de nids dans une si petite commune** ». Il a ajouté : « **Il n'y a aucune trace de destruction et en qualité d'ex- inspecteur de l'environnement, j'en ai connu des délations** ».

Le 10 Septembre 2015, je décide d'interpeler de nouveau la LPO qui restait muette. Je lui demandais de me donner sa conclusion, pour clore cette « affaire ». Cette lettre était accompagnée de quelques photos et de trois exemples attestant mon attachement à la vie des animaux.

Le 09 octobre 2015, enfin je recevais cette réponse tant attendue du service de médiation France sauvage de la LPO. Je joins la copie conforme de cette réponse.

Joint à cette lettre un présent : Un magnifique livre d'une valeur de 45 €. « **L'atlas des oiseaux nicheurs d' Aquitaine** ». **Ce livre n'est pas ma propriété, il sera en mairie et consultable par tous.**

J'aurais pu porter plainte (la commune) et aller jusqu'au bout de la procédure. Le Conseil Municipal y était très favorable. Ainsi il aurait pu connaître l'identité de ces personnes qui ont alerté la LPO.

J'ai décidé de ne pas porter plainte dans le **seul souci** (ai-je raison) de ne pas détériorer un climat déjà perturbé. La citation d' EINSTEIN (ci- après), terriblement d'actualité, m'interpelle et je ne suis plus très éloigné de vouloir y remédier, radicalement !

Contrairement à ce qu'a pu écrire une personne, je ne suis pas dans la querelle en permanence (mais certain(s), **oui**, assurément). Mais je ne peux que constater, **avec tristesse pour ma commune**, une **procédure abjecte** d'où le titre. **Je remercie, en conclusion, ces personnes de Petit- bersac qui , par leur « action citoyenne », ont permis à la commune de recevoir un excellent ouvrage. Je vous invite à venir le feuilleter.**

« Le monde est dangereux à vivre ; Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire. »



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
AQUITAINE

Villenave d'Ornon, le 9 octobre 2015

A Monsieur Le Maire de Petit-Bersac
24600

Objet : Destruction de nids d'hirondelles.

Monsieur Le Maire,

Nous répondons tardivement à votre courrier. Nous sommes confus des dénonciations calomnieuses dont vous avez été victime.

Notre rôle de médiateur nous amène à prendre en considération les appels que nous recevons et agir en faveur de la préservation de ces espèces dont le déclin est alarmant.

M. CAMBON Yann, ancien agent de l'ONCFS avec qui nous collaborons régulièrement vous a rendu visite et nous a également rapporté la présence de nombreux nids d'hirondelles sur votre commune.

Ainsi nous vous présentons nos sincères excuses et nous vous prions d'accepter le présent joint au courrier : l'Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine.

Faune-Aquitaine est une base de données naturaliste où toute personne peut s'inscrire et rentrer ses observations naturalistes. Si vous le souhaitez, c'est un outil que vous pouvez utiliser pour recenser les nids d'hirondelles et ainsi nous pourrions connaître le taux d'occupation chaque année.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements.

Cordialement.

Le service Médiation Faune Sauvage.
LPO Aquitaine.

LPO Aquitaine

433 chemin de Leyssotte, 33140 Villenave d'Ornon
Tél. 05 56 91 33 81 • Fax. 05 46 83 95 86 • www.lpoaquitaine.org • aquitaine@lpo.fr
N° de prestataire de formations : 72 33 08830 33
SIRET : 327 124 426 000 62



LES REPONSES DU CHAPITRE : REMUE- MENINGES

Le Bon Signe :

$14 + 19 = 20 \times 3$

$77 - 50 = 19 + 8$

$21 : 3 = 12 - 5$

Les 8 DUOS :

[JA PO NA IS] japonais

[UL TR AS ON] Ultrason

D'un mot à l' autre :

ELU + X = LUXE

BUT + A = TUBA

AIR + G = AGIR

SNOB + I = BISON

COIN + F = NOCIF

HARAS + D = HASARD

DESERT + A = ESTRADE

VIOLET + G = VOLTIGE

BRULANT + I = TRIBUNAL

ALLIAGE + P = PAGAILLE

1 pour 4 :

A : LOUPER PERMIS VIPERE EPERON

B : GRAVER AVENIR SAVEUR ETRAVE

C : THORAX VORACE ORACLE ANGORA

D : TOCSIN USINER CASINO SINGER

Paroles d'auteur :

C'est un **METIER** que de faire un **LIVRE**, comme de faire une **PENDULE** [La Bruyère]

ACCEPTER l'idée d'une **DEFAITE** c'est être **VAINCU** [Foch]

Le Thème :

POINT CISEAUX FIL COUPER BOBINE Thème : COUTURE

MARIN RAMEUR PILOTE MOUSSE AMIRAL Thème : NAVIGATEURS

4 CV RENAULT

Exposée au « vide-

Greniers »





Une parfaite cohabitation. Un tulipier et un pêcher. On pensait le tulipier détruit à jamais. Alors une bonne Âme avait planté un pêcher et dressé un petit panneau plein d'humour. Le tulipier « est reparti » et le pêcher n'en fait pas ombrage.

Laissons-les grandir.

[Montmalan]

Commune de **LAPRADE** :

Sur l'ancienne voie de chemin de fer : Se dresse l'œuvre de Rachid KHIMOUNE, faite d'éléments de l'ancien petit pont « Eiffel ».

Cette œuvre représente « **L'HOMME LIBRE** ».

Le jour de l'inauguration :

Le sculpteur Khimoune, à gauche, le Maire de Laprade, J.P. Crochet, à droite.

